



Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

[Accueil](#) > FLASH Avis d'échéance Mars 2020 : erreurs dans le solde à payer pour certains locataires

FLASH Avis d'échéance Mars 2020 : erreurs dans le solde à payer pour certains locataires



[1]

ERRATUM!!!

Les avis d'échéance du mois de mars ont été distribués, cependant quelques erreurs **POUR CERTAINS LOCATAIRES seulement** ont pu être constatées, pour lesquelles Versailles Habitat procèdera aux corrections nécessaires sur le prochain avis d'échéance :

En effet, en raison du confinement décrété le 16 mars, les prélèvements de loyer de février à date du 15 mars ne se sont pas imputés correctement sur les soldes de quittance.

Pour les locataires concernés, merci de ne pas tenir compte du solde débiteur qui intègre à tort le loyer de février. La situation sera régularisée lors de votre quittance d'avril 2020.

Nous vous prions de nous excuser pour cette anomalie qui est d'ores et déjà réparée dans les comptes locataires. Nous œuvrons au quotidien avec les équipes pour assurer un service de qualité malgré le contexte. Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément.

AVIS D'ECHEANCE

Mois de mars 2020

REF. A RAPPELER SUR
TOUTES CORRESPONDANCES

n° dossier :

A payer avant le : 10/04/2020

MONTANT DE L'ECHEANCE APURÉ	388,78 €	
TOTAL DE L'ECHEANCE	388,78 €	OK
VOTRE SOLDE A LA DATE DU 24-03-2020	316,90 €	
NOUVEAU SOLDE	705,71 €	Erroné

Si le contrat de location est domicilié en crédit ou s'il s'agit pas de contrat, le présent avis ne vaut que pour information d'urgence.

MESSAGE : COVID 19 - En raison du confinement, nous demandons aux locataires de privilégier les paiements en ligne sur <https://www.versailles-habitat.fr>

VERSAILLES HABITAT
8, RUE SAINT-NICOLAS
R.P. 811 78008 VERSAILLES CEDEX
ICS : FR62ZZ492721

RELEVÉ D'IDENTITÉ LOCATAIRE
Papillon à conserver
Prélèvement Automatique en Euro

OK

échéance : mars 2020 388,78 €

Le montant appelé au titre du mois
soit 388,78 €
sera prélevé sur le compte :
le
10/04/2020
conformément à votre RUM :

n° dossier
n° T.G.
n° gardien

ANOMALIE sur les quittances DE Mars 2020

Pour certains locataires, le solde à payer sur vos quittances de Mars est erroné.

En raison du confinement à compter du 16 mars dernier, et malgré nos efforts, même si vos comptes bancaires ont été débités du paiement, notre outil informatique de quittancement n'a pas été impacté.

Dans ce cas, le loyer de mars appelé sur la quittance est correct mais le solde à payer ne tient pas compte du paiement de Mars.

Rassurez vous :

- Les prélèvements sur Avril ne concernent que le loyer de mars et non le solde à payer.
- Vos comptes locataires seront régularisés sur la quittance d'Avril 2020.

Document(s) :

 [Anomalie sur les quittances de mars 2020](#) [2]

Source URL : <https://www.versailles-habitat.fr/content/flash-avis-decheance-mars-2020-erreurs-dans-le-solde-payer-pour-certains-locataires>

Liens

[1] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/illustration_payer_son_loyer_0.jpg [2]
https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/erratum_site_internet.pdf